

Cantons

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **48 (2001)**

Heft 7

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Édito romand

Un «compte» de fées!

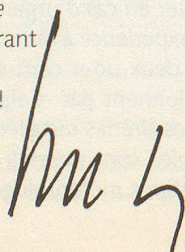
C'est ainsi que l'on pourrait présenter les futurs débats parlementaires consacrés à la LPPC, la Loi sur la protection de la population et sur la protection civile. La recherche d'une «sécurité» adéquate de la population, qui est en fait la finalité de cette loi, risque fort d'être examinée à l'aune des seules économies qu'elle est susceptible de générer pour la Confédération. Et ce n'est pas l'acceptation de l'initiative concernant le frein à l'endettement de la Confédération qui élargira le champ de vision.

Toute l'argumentation justifiant le texte de la future loi et du plan directeur repose sur une maxime: «la sécurité par la coopération». Vous ne trouvez pas cela un peu court? Comme si la coopération était une assurance tous risques. La coopération n'a de sens que si l'on coopère vraiment. Or, on le sait depuis longtemps, il y a loin de la coupe aux lèvres. Tant et si bien d'ailleurs qu'il n'y a pas meilleur coopérant que celui qui coopère «avec moi». L'autre effet «Kiss cool» de cette maxime, pour reprendre un des slogans des chefs-d'œuvre de la littérature publicitaire, consiste à rassurer le chaland par un bel emballage qui se nomme: économies garanties. Le mot est lâché. Dans ce sens, l'efficacité du système est redoutable. L'économie ainsi réalisée par la Confédération se transforme en charge pour les cantons et les communes. On rétorquera (avec raison) que la péréquation financière (Confédération/cantons) a été créée pour veiller au grain. C'est vrai. Mais la maîtrise des coûts à l'échelle d'un canton ne s'exerce pas de la même manière; les paramètres politico-financiers sont différents. Ce qui signifie que si la Confédération ne garantit pas, par exemple, une unité de doctrine dans des domaines aussi importants que l'instruction et le matériel, on assistera sans doute à une crise d'anémie grave (dans plusieurs cantons) d'un des piliers de la sécurité par la coopération. Soit: la PCi XXI.

D'un autre côté, on ne peut qu'applaudir la déclaration de Juan F. Gut lors de l'inauguration du Centre sportif de Couvet (voir article *ci-contre*). C'est rassurant dans ce contexte.

Un vrai conte de fées!

René Mathey




Monika Dusong: «La PCi, dans sa prochaine mutation en Protection de la population, connaîtra une accentuation de l'instruction.»

COUVET INAUGURE SON CENTRE SPORTIF DE PCI ET DU FEU

Heureux aboutissement d'une longue histoire

C'est en présence des représentants des autorités fédérales, cantonales et communales que le Centre sportif régional et le Centre d'instruction de la PCi et du feu du Val-de-Travers ont été inaugurés à Couvet. La section neuchâteloise de l'USPC a profité pour mettre à disposition d'un nombre public un stand d'information.

RENÉ MATHEY

Pour Pierre Blandenier, chef du Service cantonal de la PCi et du feu, c'est l'aboutissement d'un rêve datant de 1966. Désormais, les hommes de la protection civile et du Service du feu se formeront à Couvet, dans un centre d'instruction moderne, totalement intégré dans un complexe sportif de haut niveau. Un coup de pouce bienvenu dans une région marquée par la disparition de l'entreprise Dubied en 1987. Mais c'est aussi précisément lors de cette même année que Francis Matthey, alors conseiller d'Etat, et Pierre Roulet, président de la Région Val-de-Travers imaginaient un projet regroupant le sport et la PCi.

Bien sûr, tout ne fut pas si simple. Il a fallu convaincre les onze villages de se regrouper autour du projet. Pour certains, cela ne faisait qu'un complexe sportif de plus, pour d'au-

tres, le site de Couvet n'était pas le meilleur endroit. Pourtant, quelques années plus tard lors de la pose de la première pierre, Monika Dusong, conseillère d'Etat, se félicitait de voir qu'au-delà de la passion, se profilait le renouveau de toute une région.



Juan F. Gut: «... la Confédération soutient concrètement et efficacement – en parlant de l'instruction – les cantons...»

Même s'il a fallu sacrifier deux courts de tennis sur l'autel des économies, ce complexe dispose d'une piscine couverte et de salles omnisports ultramodernes. Outre la protection civile et le Service du feu, on y trouve encore l'Office du tourisme.

Le message des autorités

Dans son message de bienvenue, la présidente du Conseil d'Etat, Monika Dusong, a souligné le souci des autorités de voir un équilibre s'installer entre les différentes régions du canton. Ainsi, pour la conseillère d'Etat, ce centre est un exemple parce qu'il a réussi à réunir de multiples partenaires qui se sont engagés en faveur de l'intérêt général. Et d'ajouter qu'aux besoins de toute une région de disposer d'un centre sportif est venu

s'ajouter ceux du canton, sous la forme d'un Centre cantonal d'instruction pour la protection civile et du feu. «La PCi, dans sa prochaine mutation en Protection de la population, connaîtra une accentuation de l'instruction; ainsi, l'ouverture de ce centre cantonal prend tout son sens.» De mettre aussi l'accent sur une intégration totale de la PCi et du feu qui partageront non seulement des locaux, mais qui auront aussi la possibilité de s'exercer ensemble, ce qui répond parfaitement à l'idée du concept développé dans le projet de Protopop. Enfin, il n'est pas exclu de voir s'installer les Affaires militaires, ce qui aura pour avantage de regrouper tout ce qui concerne la future protection de la population. Pour Juan F. Gut, secrétaire général du DDPS, il ne fait aucun doute que

la cohabitation du sport et de la protection civile est des plus pertinents. Sport et PCi apparaissent aujourd'hui encore pour certains un amalgame un peu insolite. Et d'expliquer que dans le cadre du projet de réforme de la PCi, celle-ci est soumise à un véritable régime sportif qui devrait la rajeunir et la rendre plus performante. D'ajouter que dans le projet de Protection de la population, notamment en ce qui concerne l'instruction qui est revue de fond en comble: «... elle soutient (la Confédération) concrètement et efficacement les cantons pour qu'ils soient armés dans la perspective d'interventions concrètes.» Acceptons-en l'augure, car, comme le dit un ami: c'est devant le mur que l'on voit le mieux... le mur! □



Réjane Isler, présidente du Conseil communal de Couvet, accueille les invités.



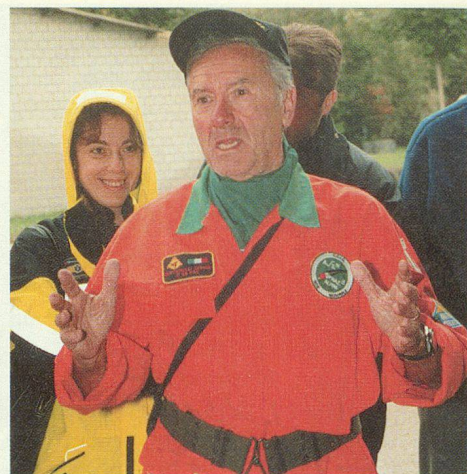
Au premier plan (de g. à dr.): Sylvie Perrinjaquet, cheffe du DFAS, Monika Dusong, présidente du Conseil d'Etat, Juan F. Gut, secrétaire général du DDPS. Derrière: Paul Thüring, directeur de l'OFPC et Claude Laesser, conseiller d'Etat (FR).



Clin d'œil ou prévision?



La délégation de la PCI véronaise.



Renato Zecchinelli, chef de la PCI de Vérone.

LE CENTRE D'INSTRUCTION DE GRÔNE REÇOIT

Les «amis» de Vérone

Il y a quelque temps, la ville de Vérone recevait Adolf Mischlig dans le cadre d'un thème consacré à «un nouveau modèle de protection civile pour la région véronaise». Pour compléter les échanges d'information et renforcer les liens qui unissent la protection civile valaisanne et celle de la ville de Vérone, une délégation d'une vingtaine de responsables de différents secteurs des secours (PCI, police, feu, samaritains) ont fait le déplacement de Grône.

RENÉ MATHEY

La ville de Vérone, située dans la province de Vénétie, au pied des monts Lessini, sur l'Adige, compte quelque 260 000 habitants. C'est un lieu touristique très fréquenté. La culture n'est pas absente puisqu'elle compte dans ses murs une université et abrite un festival lyrique à l'Arena et dramatique au théâtre romain. Elle possède une histoire tourmentée depuis qu'elle a été une colonie romaine en 89 avant J.-C. Après diverses épopées ostrogothes et la domination lombarde, elle a été prise par Charlemagne en 744. C'est au XII^e siècle qu'elle devint une république indépendante. De 1261 à 1387, elle fut gouvernée par la famille Della Scala. Puis elle passe sous la domination de Venise de 1405 jusqu'en 1797. Après avoir été cédée par Bonaparte à l'Autriche, elle appartient ensuite au royaume d'Italie (1805-1814) pour revenir aux mains des Habsbourg. Elle devint définitivement italienne en 1866.

Comme l'a fait remarquer Renato Zecchinelli, si l'appellation PCI dans les deux pays est quasiment la même, ainsi que les missions, la structure en est fort différente. En effet, en Italie, à part une ou deux exceptions (la région

piémontaise par exemple), l'organisation PCI est pratiquement centralisée. L'idée serait donc de convaincre les hauts responsables d'accepter une certaine décentralisation afin de répondre aux dangers spécifiques aux

régions, et en particulier à celle de Vérone (éboulements, inondations, glissements de terrain, etc.) auxquels on peut ajouter les risques technologiques. Autre aspect d'une trop grande centralisation, la question posée

«Bob» et son équipe, expliquant le matériel de sauvetage.



Visite du Centre d'engagement de la gendarmerie valaisanne.



par la modestie des moyens mis à disposition des organismes de secours. Que ce soit en matière d'hommes et de matériel.

Pour Renato Zecchinelli, un service de secours basé en grande partie sur le volontariat possède des limites, d'autant que la typologie des événements a changé depuis quelques années. Raisons de plus pour s'informer sur la

structure et les moyens d'autres organisations. Pour lui, ces échanges, s'ils permettent aux hommes de se connaître, restent indispensables pour renforcer la chaîne de secours. Par rapport à l'organisation suisse, la PCi véronaise possède une expérience de l'intervention à l'étranger. Elle a participé à des opérations de secours, notamment au

Kosovo, en Macédoine, en France, etc. Pourtant, même si la PCi suisse ne participe pas à des interventions « officielles » à l'étranger, son organisation et son niveau de préparation demeurent un exemple.

Pendant son séjour de quatre jours, la délégation de la PCi de la ville de Vérone a été reçue par l'OFPC à Schwarzenbourg. □

ASSEMBLÉE DE LA SECTION VALAISANNE À MONTHEY

Des maux pour le dire...

Par la voix de son président, Dominique Gaillard, les membres de la section valaisanne ont exprimé de vives inquiétudes et ont sévèrement critiqué le projet de loi Protection de la population. Propos repris par Christian Rey, vice-président de l'Union suisse pour la protection civile. Parmi les personnalités présentes, on reconnaissait David Schnyder, chef du Service civil et militaire, Marc-André Pilet, chef du Service du feu et de la PCi de Martigny, Marie-Claude Ecœur, chef du Service de la Sécurité de Monthey et Pierre Mermier, président de la section vaudoise de l'USPC ainsi que Michel Tardin, président de la section neuchâteloise, accompagné de Jacques Vuillomenet, chef de l'OPC de la ville de Neuchâtel.

RENÉ MATHEY

Pour Dominique Gaillard, cette situation est d'autant plus préoccupante que la PCi, en matière de secours et d'aide à la population, n'a plus à rougir de son identité. D'autant que les nombreuses catastrophes survenues en Valais ces dernières années ont démontré l'efficacité de l'institution. Raison largement suffisante, pour lui, de fustiger l'attitude de la Confédération qui consiste à vouloir se séparer d'une tâche qui lui incombe en vertu de la Constitution. Le président a l'impression, partagée par beaucoup, que la Confédération agit pour des raisons financières. Quant à la passation de pouvoir entre la Confédération et les cantons, qu'on appelle pudiquement transfert de compétences, elle implique aussi un transfert de la charge. Ce qui fait dire à Dominique Gaillard: « Cette passation des pouvoirs pourrait être des plus précaires, car elle dépendrait de la situation financière de chaque canton. Et comme on le sait en vertu du système bien connu des vases communicants, les communes pourraient aussi en pâtir. Quant aux conséquences possibles, le président y voit une source de disparité entre les cantons, notamment en matière d'instruction et de l'acquisition du matériel. Pour lui, l'homme ne semble plus être au centre des préoccupations de la classe politique.

Des mots et des maux...

Pour Christian Rey, invité à présenter le projet de Protection de la population à l'assemblée, si le paquet lui paraissait bien ficelé lorsque le mandat a été confié à un comité d'étude, à l'arrivée on constate que l'idée force d'une sécurité optimisée débouche sur une affaire purement financière.

Pour lui, il y a bel et bien deux blocs qui devraient « coopérer » en vertu du projet. Simplement, les missions sont très différentes. En ce qui concerne les forces de première intervention, police, sapeurs-pompiers, services médicaux et les services techniques, ils fonctionnent à satisfaction depuis de nombreuses années. Dans le deuxième bloc, on trouve la protection civile qui est un service autonome, et, souligne Christian Rey, créé pour intervenir sur une longue durée et dont la structure et la mise sur pied sont également plus lourdes. « Ce qu'il y a de gênant, c'est qu'à aucun moment, les liens de collaboration entre les services de sécurité ne sont définis dans le projet. Les effectifs seront déterminés en fonction de la masse de population résidente, alors que selon moi, poursuit Christian Rey, la composante danger devrait peser plus lourdement dans la balance et

pourrait servir à alléger les effectifs dans les régions à faibles risques du pays. » Et de s'exclamer: « A l'heure actuelle, nous parlons de passer dans notre canton d'un effectif de 16 000 à 3 600 hommes, dont 2 900 dans les communes et 700 affectés aux trois détachements cantonaux. Sans commentaire... »

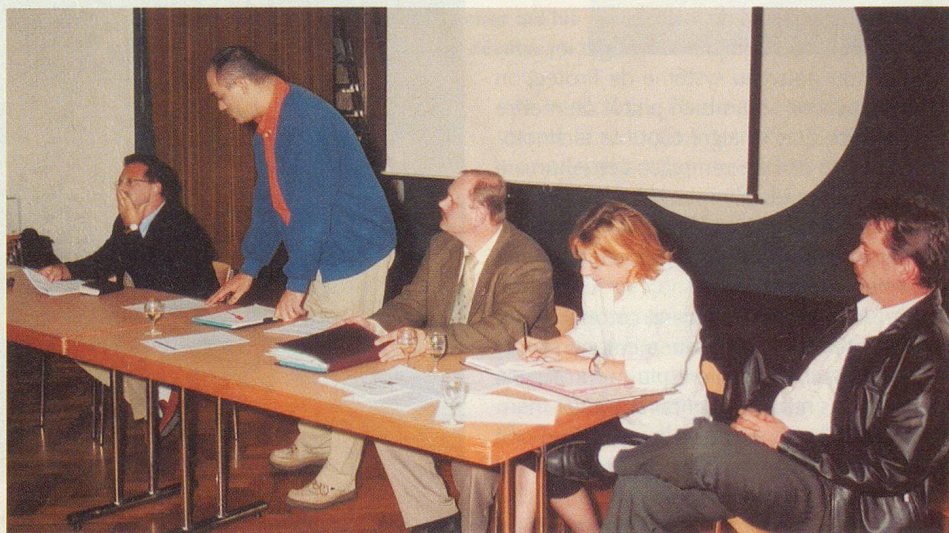
Et de relever encore les disparités qui pourraient apparaître dans les modalités de règlement des soldes. Là encore, chaque canton sera compétent pour fixer à sa guise le prix d'une journée d'intervention. Ce qui fait dire au vice-président de l'USPC: « A combien se monteront les prestations de service fournies par les cantons voisins lorsque nous devrons demander des renforts, et, surtout, seront-ils présents au bon moment? »

La vie de la section

David Schnyder s'est voulu conciliant dans son intervention. Il a surtout mis l'accent sur l'efficacité de la PCi et du détachement d'intervention lors de l'exercice SISMO de Monthey, en réaffirmant, avec détermination, sa volonté de poursuivre dans la même voie.

En quelques mots, Marie-Claude Ecœur a relaté l'exercice SISMO, avec ses bons et moins bons moments.

Pour sa part, Dominique Gaillard s'est réjoui du succès qu'a obtenu le stand de la section valaisanne, lors du 1^{er} congrès suisse des sapeurs-pompiers de Martigny. Il a aussi annoncé que la section a demandé au canton la création d'une commission pour l'étude et l'application de la future Protection de la population. □



Comme l'a relevé Dominique Gaillard: « Le contenu du projet ressemble à une mauvaise photo! »